

Conseil municipal du 2 Mai 2017

Convocation le 25 Avril 2017

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, André MEGE, Mmes Bernadette MONNET, Christine PAPON, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ.

Absents : M Marc LYKO, Christian LETOVANEC, Mme Corinne LAGUT, Julie PEYRARD,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 4 Avril 2017

Urbanisme:

DP déposée pour une piscine hors sol Chemin de Bruyère

DP déposée pour la modification d'une ouverture Route de Desviages

PC modificatif déposé Route le Haut des Fayolles pour mise en conformité avant PV de constatation

Plusieurs courriers envoyés en recommandé à des particuliers pour infraction au code de l'urbanisme. Ces constructions illicites devront être régularisées avant une date butoir, sinon un Procès verbal de constatation sera rédigé.

Courrier envoyé à deux particuliers pour résorption des eaux pluviales sur leur propriété avant détérioration de la voirie communale.

Voirie :

L'entreprise Cheval procède actuellement à la finition des travaux de voirie commandés en 2016.

Mr Le Maire propose les devis correspondants aux travaux en enrobé à chaud nécessaires notamment sur :

- La Rue des Noyers
- La Route de La Batic
- La Route de La Druivette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention

Approuve le montant de 18 854.00 € HT établi pour les travaux d'investissement de voirie 2017 à effectuer sur les routes citées précédemment.

Autorise le Maire à signer tout document, devis : ne dépassant pas ce montant et se rapportant à cette affaire.

Réponse à un courrier du défenseur des droits de la maison de la justice suite à plainte d'un particulier en désaccord avec le choix de la commune de remise en état d'un chemin communal.

PLU :

Réunion administrative le 18 Avril au CAUE à Valence pour élaboration du planning, mise en place de la procédure du marché public pour le choix du bureau d'étude.

Mise en ligne le 25 Avril de l'avis d'appel public à la concurrence pour dépôt de dossier par des bureaux d'études intéressés par l'élaboration du PLU : Fin de la consultation le 18 mai.

Le dossier de demande de subvention pour l'élaboration du PLU a été envoyé aux services de la Région le 20 mars. Nous sommes en attente du récépissé

Bâtiments communaux :

Ecole: Dégradation précoce des peintures sur menuiseries extérieures, malgré sa mise en demeure par courrier en RAR, l'entreprise Thomasset n'est pas intervenue.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide:

Par 11 pour, 0 contre, 0 abstention

De ne pas verser la retenue de garantie du lot 5 à l'entreprise THOMASSET et Fils domicilié à Mours St Eusèbe

D'encaisser au compte 7718 du budget communal cette retenue de garantie soit un montant de 3 756.07€ TTC